

**Merci de bien vouloir nous retourner le document, ci-dessous, dûment rempli et signé à :**

[lamanoeuvre@outlook.com](mailto:lamanoeuvre@outlook.com)

ou

Siège Social Association La manŒuvre  
119, rue Challemel Lacour  
69008 Lyon

# Règlement Intérieur des ateliers artistiques

## ARTICLE 1 : COTISATION

La participation aux ateliers artistiques est soumise à l'adhésion de l'association (15 €).

## ARTICLE 2 : PAIEMENT DES ACTIVITÉS

Deux options :

	Magie	Mime	Théâtre
Ateliers à l'année	✓	✓	✓
Ateliers à la carte	X	X	✓

1. **Paiement à l'année** (30 cours environ), avec possibilité de **fractionnement mensuelle** par prélèvement automatique ou bien de **d'échelonnement trimestriel**. Dans ce dernier cas, trois chèques bancaires sont remis à l'association au moment des inscriptions après le cours d'essai. Les dates d'encaissement de ces chèques sont les suivantes :

- À l'inscription : chèque du montant de l'adhésion (15 €) ;
- 5/11/2019 (Tarif normal : 131,65 € ; Tarif réduit et enfants : 118,30 €) ;
- 5/01/2020 (Tarif normal : 131,65 € ; Tarif réduit et enfants : 118,30 €) ;
- 5/04/2020 (Tarif normal : 131,65 € ; Tarif réduit et enfants : 118,30 €).

À défaut de la remise des chèques bancaires **avant le 5/10/2019**, l'association se réserve le droit de refuser l'accès des cours aux personnes n'ayant pas réglées l'année.

Le tarif réduit est appliqué sur présentation d'un justificatif (certificat de scolarité, attestation Pôle Emploi, Attestation de paiement RSA, livret de famille, certificat de handicap, etc.).

**N.B :** L'association accepte les règlements par Chèques-Vacances (ANCV). Dans ce cas, déduire du montant des chèques bancaires la valeur faciale des Chèques-Vacances.

2. **Paiement à la carte** (10 cours) à la convenance de l'adhérent, uniquement pour les ateliers **théâtre**. Les frais de dossier et d'adhésion sont inclus :

- Adultes : 190 €. Pas de tarifs réduits.
- Enfants : 170 €.

Le règlement s'effectue **avant le 5/10/2019** intégralement ou avec possibilité de fractionnement. Dans ce dernier cas, trois chèques bancaires sont remis au moment des inscriptions :

- À l'inscription : Chèque du montant de l'adhésion (15 €) ;
- 5/11/2019 : Chèque de 87,50 € ;
- 5/01/2020 : Chèque de 87,50 €.

**N.B :** L'association accepte les règlements par Chèques-Vacances (ANCV). Dans ce cas, déduire du montant des chèques bancaires la valeur faciale des Chèques-Vacances.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Les demandes de remboursement sont acceptées sous les conditions suivantes :

- Mutation pour emploi ou stage en-dehors du département du Rhône, sur présentation d'un justificatif.
- Arrêt des ateliers pour motif médical grave, sur présentation d'un justificatif.

Le remboursement concernera les trimestres restants non entamés.

### ARTICLE 4 : ASSIDUITÉ ET ABSENCES

L'assiduité et la ponctualité sont requises sur l'ensemble des cours. En cas d'absence, les élèves sont priés d'informer l'intervenant du cours concerné.

### ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ DES BIENS DES ÉLÈVES

Les élèves participants aux ateliers sont responsables des affaires qu'ils apportent dans les locaux. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée.

### ARTICLE 6 : GOÛTERS ENFANTS

Des goûters peuvent être organisés en cours d'année. Nous vous demandons de bien vouloir nous signaler toute allergie ou si votre enfant a un régime alimentaire spécial :

.....

**Date :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Signature :**

## À quel(s) cours souhaitez-vous vous inscrire ?

### Magie :

- Magie *novices enfants 7 à 10 ans*, les mercredis de 15h30 à 16h30.
- Magie *novices enfants 11 à 14 ans*, les mercredis de 16h45 à 17h45.
- Magie *ados/adultes novices*, les mercredis de 18h15 à 19h45.
- Magie *ados/adultes avancés*, les mercredis de 20h à 21h30.

### Théâtre :

- Théâtre *enfants 9-12 ans*, les mercredis de 14h15 à 16h15.
- Théâtre *ados 13-17 ans*, les mercredis de 16h45 à 17h45.
- Théâtre *adultes niveau 1*, les lundis de 18h15 à 19h45.
- Théâtre *adultes niveau 2*, les lundis de 20h à 21h30.
- Théâtre *seniors (Liens théâtre)*, les lundis de 15h45 à 17h15.

### Mime :

- Expression corporelle / initiation au mime *enfants 9-12 ans*, les mercredis de 15h30 à 16h30.
- Expression corporelle / initiation au mime *ados*, les mardis de 17h30 à 18h30.
- Expression corporelle / initiation au mime *adultes novices*, les mardis de 18h45 à 20h15.
- Expression corporelle / initiation au mime *adultes avancés*, les mardis de 20h30 à 22h.

### Option de suivi de cours retenue :

- Ateliers à l'année
- Ateliers à la carte (uniquement pour le théâtre)

### Option de règlement retenue :

- Comptant
- Trimestrielle
- Mensuelle

Pour vous envoyer des informations sur au sujet des ateliers tout au long de l'année, merci de nous communiquer votre :

**E-mail :**

**Tél :**

**Tél d'urgence (pour les parents des enfants) :**

## FORMULAIRE RELATIF AU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)....., autorise à titre gracieux l'association *La manŒuvre* à reproduire mon image ou celle de mon enfant s'il est le bénéficiaire des cours, et à l'utiliser dans le cadre des outils de promotions de l'association tels que son site Internet, Facebook, ses brochures, ses affiches, ses vidéos YouTube, etc.

La présente autorisation est consentie gracieusement pour tous supports connus ou à connaître, et pour toute la durée de l'exploitation desdits outils de promotions.

Je suis expressément informé(e) et autorise que la future vidéo soit exploitée à des fins promotionnelles, ou encore exposée dans le circuit de communication.

Fait à ....., le.....

*Signatures*

**La manŒuvre**

**Le Cessionnaire (Nom et Prénom)**

Florence Georges

Présidente